



BULLETIN D'ADHESION 2017/2018

A retourner à **SNUipp-FSU des Yvelines**
24 rue Jean Jaurès
BP 80078
78194 TRAPPES

66 % du montant de votre
cotisation seront déduits du
montant de vos impôts sur
les revenus de l'année 2017

Nom : Prénom :
Né(e) le : Nom de jeune fille :
Tél portable : Tél fixe :

Adresse personnelle :
Code postal : Ville :

E-mail personnel : Adhérent(e) en 2016/2017 : Oui Non

Etablissement d'exercice ou de rattachement (nom, type) :

Code postal : Ville : Code établissement : 078.....

Poste : adjoint / ZIL / BD / Spé option / psy / directeur classes / IMF / CPC / PES / M1 / M2 / autre :

Nomination : TP TD Corps : PE / Instit / PEGC / PE Hors Classe / PES / M1 / M2 / AVS EVS / Retraité

Echelon : Cotisation : € (voir A,B et C) Temps partiel Quotité

MODE DE PAIEMENT

(cochez la case, entourez le nombre de mensualités et/ou complétez) :

1 chèque (à l'ordre du SNUipp-FSU78) Plusieurs chèques (datés du jour d'émission, d'un **montant identique**) à l'ordre du SNUipp-FSU 78
Nombre : **2 3 4** (Entourer le nombre de chèques émis)
Ils seront encaissés régulièrement tous les mois.
Le dernier chèque émis sera **encaissé au plus tard en juin**.

Par prélèvement automatique Nombre de prél. (4 par défaut) : (10 au maximum, selon la date d'adhésion))
Reconduction d'une année sur l'autre : Oui (réponse par défaut) Non

Les prélèvements commenceront le mois suivant l'adhésion, **le dernier doit pouvoir être effectué au plus tard en juin**. Cette opération est entièrement gratuite pour l'adhérent.

Joindre l'autorisation remplie et signée (voir ci-dessous) et joindre obligatoirement un R.I.B., R.I.P. ou R.I.C.E.

Je demande au SNUipp-FSU des Yvelines de me communiquer les informations personnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette décision est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU des Yvelines.

Date : Signature :

B A AJOUTER A LA COTISATION :

Instit. et PE spécialisés, psychologues, IMF : + 10 €
Directeurs 2-4 cl : + 9€, 5-9 cl : + 12 €, 10 cl et + : + 15 €
Directeurs Etb. Spé., SEGPA : + 15 €

C AUTRES SITUATIONS :

M1, M2 : 50 €
PES (Professeur des Ecoles Stagiaire) : 80 €
AVS, EVS : 30 € Assistant d'éducation : 80 €
Dispo: 50
congé parental : 100 €
Temps partiel: au prorata de la quotité, 80 € mini (part nationale)
Congé de formation: 85% de la cotisation
Retraités : touchant moins de 1600 € net par mois : 95 €
touchant plus de 1600 € net par mois : 110 €

Se syndiquer au SNUipp-FSU 78 coûte en moyenne moins de 5 € par mois

A COTISATION SYNDICALE (en euros)		3	4	5	6	7	8	9	10	11
Echelons										
Instituteurs				133	137	144	152	160	170	
PE	100	110	125	145	155	165	175	190	200	
PE hors classe		195	220	230	240					

Mandat de prélèvement SEPA CORE - JOINDRE UN RIB

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUIPP-FSU 78 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP-FSU 78. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Nom et adresse du créancier : SNUipp-FSU 78 - BP 80078 24 rue Jean Jaurès 78194 TRAPPES CEDEX Identifiant Créancier SEPA : FR66ZZZ407677

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et Prénom : CP : Commune :

Adresse :

COMPTE A DEBITER

IBAN

BIC A : Le Signature :